

From: [VERGIAT Marie-Christine](#)

Sent: Wednesday, May 21, 2014 2:22 PM

To: '[AMFP Aubagne](#)'

Subject: RE: Elections européennes : A l'attention de Madame Marie-Christine VERGIAT, candidate FG

Bonjour monsieur,

Je vous remercie de votre intérêt et vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes réponses à vos questions :

#01 Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies de toute relation entre l'UE et Israël ?

A l'heure actuelle, 575 000 colons juifs se trouvent dans les territoires palestiniens occupés. En 2013, le nombre de logements israéliens mis en chantier dans les colonies de Cisjordanie a progressé de 123 % par rapport à 2012, alors qu'à l'intérieur d'Israël, sur la même période, la hausse n'a pas dépassé 4 % - en violation absolue des engagements du gouvernement israélien notamment dans le cadre des négociations encadrées par John Kerry.

Cette situation n'est pas acceptable. En juillet 2013, la Commission européenne a adopté des lignes directrices annonçant que l'UE ne financera plus les entités israéliennes situées dans les territoires palestiniens occupés. Cependant, les produits de ces colonies continuent souvent à être vendus sous le label "Made in Israël". C'est pourquoi la Commission a annoncé la rédaction de lignes directrices pour que les détaillants précisent l'origine exacte des produits importés des colonies israéliennes.

Ce projet a longtemps été au point mort au motif qu'il ne fallait pas gêner les négociations. Maintenant que celles-ci n'ont pas abouti, il n'y a plus d'excuse possible et il est temps de passer des paroles aux actes. C'est pourquoi je m'engage à soutenir toute mesure visant à exclure les colonies de toute relation entre l'UE et Israël.

#02 Veillerez-vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international dans tous les accords entre l'UE et Israël ?

L'Accord d'association encadrant les relations entre l'UE et Israël de 1995 prévoit que celles-ci se basent sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques (article 2) et que leur non-respect entraîne la suspension dudit accord (article 79).

Au sein de la sous-commission relative aux droits de l'Homme du Parlement européen, j'ai fait de l'insertion, du caractère contraignant et du respect de clauses garantissant le respect du droit humanitaire international dans tous les accords internationaux passés par l'Union européenne un de mes principaux chevaux de bataille.

Pour Israël -qu'il s'agisse de cet Accord d'association ou de tous les traités bilatéraux mineurs- comme pour les autres pays, je continuerai à mener cette bataille.

#03 Veillerez-vous à ce que l'UE puisse mettre en œuvre et financer des projets dans le Territoire palestinien occupé en vous assurant qu'ils ne seront pas entravés par Israël ?

Depuis 2000, l'aide de la Commission européenne uniquement - sans compter celle des États-membres - atteint la somme de 670 millions d'euros pour contribuer à répondre aux besoins essentiels des Palestiniens. L'UE est ainsi le premier bailleur de fonds pour la Palestine. De l'aveu même de Mme Ashton, les forces armées israéliennes ont procédé à des destructions matérielles à l'encontre de projets de développement financés par l'UE (ports, radios, citernes...) pour près de 50 millions d'euros, que ce soit dans le cadre d'opérations militaires ou de la politique de colonisation. En tant que députée européenne, il me semblerait normal d'exiger du gouvernement israélien le dédommagement ou à tout le moins le remplacement des infrastructures endommagées ou détruites, ainsi que l'engagement à ne pas réitérer de tels agissements. Il est pour le moins aberrant que cet argent soit en grande partie versé à fonds perdus mais nous savons tous et toutes que cela continuera tant qu'une solution politique ne permettra pas de sortir du conflit israélo-palestinien. L'UE devrait mettre son poids dans la balance mais ne le fait pas, elle ne peut le faire tant que certains de ses États-membres joueront leurs propres intérêts géostratégiques.

#04 Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza et la liberté de circulation pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie ?

Depuis 2007, le blocus -illégal !- de la bande de Gaza par Israël impose une lourde dépendance de la population gazaouie à l'aide humanitaire internationale et une insécurité alimentaire criante.

La liberté de circulation des personnes, au cœur de mes combats, doit être assurée pour les Gazaouis. Cela signifie tant la possibilité de se rendre en Cisjordanie pour rendre visite à leurs proches que le droit d'accès aux ressources halieutiques et agricoles ou encore le droit de rendre visite aux prisonniers politiques détenus hors de Gaza. On ne peut d'ailleurs que se féliciter qu'une majorité de parlementaires européens, sous l'impulsion notamment de Willy Meyer et Patrick Le Hyaric issus de la GUE-NGL, ait adopté en mars 2013 une résolution sur ces prisonniers politiques appelant Israël à se mettre en conformité avec les conventions internationales pertinentes en la matière auxquelles ce pays est partie. Si je suis élue, j'exigerai donc pour les Gazaouis le respect de ce droit fondamental qu'est la liberté de circulation des personnes.

Je serai donc au côté de votre association et d'associations comme la vôtre pour soutenir leurs actions en faveur d'une résolution juste du conflit israélo-palestinien.

Dans l'attente, je vous prie de croire, M. Mokrani, en l'expression de mes cordiales salutations.

Marie-Christine Vergiat